



Mairie D'ATTIGNAT-ONCIN  
470 Route du Chef Lieu  
73610 ATTIGNAT-ONCIN

☎ 04 79 36 07 69  
✉ mairie.attignat-oncini@orange.fr

## Arrêté n°2023-ARR-011

### Constatant l'incorporation de biens sans maître

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-3 ;

VU l'arrêté n°2022-ARR-021, du 29 juillet 2022, portant constatation de la vacance de biens immobiliers ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2023, décidant l'incorporation dans le domaine communal des biens concernés par le présent arrêté ;

CONSIDERANT que les critères des biens sans maître sont satisfaits ;

CONSIDERANT que la procédure d'incorporation des biens sans maître a été respectée ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'incorporer ces biens dans le domaine communal ;

#### ARRÊTE

**Article 1 :** Les immeubles ci-après désignés sont incorporés dans le domaine communal.

| Parcelles          | Localisation   | Derniers propriétaires connus  |
|--------------------|----------------|--|
| A33                | Le Fiardonnet  | Mme Valentine Alice VERNAZ épouse CARLET   |
| A815               | La Pissière    | M. Raymond François PERRIER-GUSTIN   |
| C55, C56 et C618   | Le Coudurier   | M. Charles Daniel GEVIN  |
| C74 et C75         | Landre         | Mme Victoire Anastasie CHARVET   |
| D150, D153 et D156 | Les Plattières | M. Joseph BOVET-MORINON  |
| A1                 | Bagné          | MM. Joseph Alexandre COLLET, André Victor Marie GUERIN et Paul Max Fernand GUERIN (indivision) |

**Article 2 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication auprès du Service de la publicité foncière de Chambéry.

**Article 3 :** Mme la secrétaire de mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté. Une copie du présent sera adressée à M. le Préfet de la Savoie.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à l'adresse suivante : 2 place de Verdun – BP 1135 GRENOBLE CEDEX, ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Attignat-Oncin, le 08 août 2023,

Le Maire d'Attignat-Oncin

Thomas ILBERT

